

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**N° 98/2023**

**Objet : Sollicitation de  
subvention pour les travaux  
d'interconnexion réseau  
d'adduction d'eau potable  
Barbentane-Rognonas**

**L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente,**  
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE  
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes  
Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance  
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 juin 2023.

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** Mme Edith BIANCONE.

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI, M. Cyril AMIEL, M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

**Pour la commune de Maillane :** M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL.

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET (*pouvoir à Mme Edith BIANCONE*), M. Michel BLANC (*pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

**Pour la commune de Cabannes :** M. François CHEILAN (*pouvoir à M. Georges JULLIEN*).

**Pour la commune de Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Éric CHAUVET (*pouvoir à M. Cyril AMIEL*), Mme Adélaïde JARILLO (*pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI*), Mme Annie SALZE (*pouvoir à M. Marcel MARTEL*).

**Pour la commune de Noves :** Mme Edith LANDREAU (*pouvoir à M. Pierre FERRIER*).

**Pour la commune d'Orgon :** Mme Angélique YTIER CLARETON (*pouvoir à M. Serge PORTAL*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean Louis LEPIAN (*pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**Secrétaire de séance :** M. Éric LECOFFRE.

M. le Vice-Président délégué à l'eau et à l'assainissement expose que la commune de Barbentane dispose à ce jour d'une seule et unique ressource en eau potable sur la Montagnette.

En 2021, Terre de Provence a créé un deuxième puit de forage, mis en service en octobre 2022, afin de limiter les risques de rupture d'approvisionnement en cas de dysfonctionnement d'une pompe.

La commune reste néanmoins très vulnérable dans la mesure où la disponibilité de la ressource exploitée (nappe karstique de la montagnette) n'est pas garantie notamment si les périodes de sécheresse venaient à se prolonger.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2023**

La commune a donc été identifiée par l'agence de l'eau comme particulièrement vulnérable en cas de sécheresse comme le confirment les ruptures d'approvisionnement en eau potable constatées lors de la campagne de mesure de 2022.

Pour ces communes identifiées comme particulièrement vulnérables en cas de sécheresse, l'agence de l'eau a ouvert une enveloppe d'aide exceptionnelle pour aider à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

La sécurisation en eau potable de Barbentane suppose une interconnexion avec le réseau de Rognonas (création d'un poste de surpression et pose de 3000 ml de réseau en fonte ductile DN200 sous voiries communales et départementales). Il est à noter que si cette interconnexion avait existé, la lutte contre les incendies de la Montagnette aurait été beaucoup plus efficace puisque les services d'incendie et de secours ont dû multiplier les allers-retours pour aller s'approvisionner sur la commune de Rognonas. Le tracé envisagé permettra également de desservir la zone de la gare de compétence communautaire ainsi que des secteurs urbanisés de la commune de Barbentane.

Au stade des études préliminaires, le montant de cette opération (y compris études et imprévus) est estimé à 2 350 000 € HT. Dans le cadre du vote du budget, le conseil communautaire a validé l'inscription d'un montant de 50 000 € pour la réalisation d'études préliminaires pour cette interconnexion.

L'aide mise en place par l'agence de l'eau à hauteur de 50% étant exceptionnelle sans garantie de reconduction, il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser sa présidente à solliciter une subvention pour cette opération dont le montant total est estimé à 2 350 000 € HT.

Après exposé du rapporteur,

#### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** les problèmes d'approvisionnement rencontrés sur la commune de Barbentane au cours de l'été 2022,

**CONSIDÉRANT** l'importance de sécuriser l'alimentation en eau potable sur ce secteur,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** sa présidente à solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès de l'Agence de l'Eau pour l'opération susmentionnée dont le montant total est estimé à 2 350 000 € HT.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

Votes contre : 0

Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 29 juin 2023**

Pour Extrait Conforme,

**La Présidente,**

**Corinne CHABAUD**

